



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages

*Service producteur : Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)*

**Opportunité** : avis favorable émis le 19 mai 2011 par la commission Démographie et questions sociales Réunion du Comité du label du 7 décembre 2011 (formation Ménages)

L'enquête est régie par un règlement européen qui concerne d'une part des données ménages et d'autre part des données entreprises. Pour ce qui concerne les données ménages, le règlement prévoit de collecter chaque année un tronc commun d'indicateurs et un module spécifique portant sur un aspect particulier des équipements ou de l'utilisation des TIC. L'essentiel du questionnaire de l'enquête TIC est défini par le règlement.

L'enquête a pour objectif de collecter des indicateurs décrivant l'équipement et les usages des ménages et individus dans le domaine des technologies de l'information (informatique, Internet, téléphonie).

Les principaux thèmes abordés portent sur l'équipement des ménages en micro-ordinateurs, en accès internet, en téléphonie fixe et mobile, les usages de ces technologies, le recours à l'administration et aux commerces des biens et services en ligne et les compétences individuelles en informatique et en Internet.

L'enquête concerne les ménages ordinaires de la France entière (métropole et DOM). La collecte a lieu chaque année en avril et mai auprès d'une personne de 15 ans et plus du ménage tirée au sort en fonction de la date de naissance des membres du ménage. Les ménages sont enquêtés soit par téléphone soit par voie postale avec possibilité de répondre par retour du questionnaire papier ou bien par Internet. La passation du questionnaire ou son remplissage ne devrait pas prendre plus de 20 minutes.

Les résultats de l'enquête sont fournis chaque année à Eurostat avant le 1<sup>er</sup> octobre. Eurostat diffuse les premiers résultats avant la fin de chaque année sur son site Internet dans la publication *Data in focus*. En France, les premiers résultats de l'enquête au niveau France entière sont diffusés à travers un *Insee Première* (2010) ou lors de la commission des comptes nationaux du commerce (2011).

---

Le Comité félicite le service de l'investissement méthodologique qui a été fait sur cette enquête et l'encourage à poursuivre les opérations méthodologiques à partir des expériences acquises lors des collectes précédentes. Le service est invité à publier ses résultats par les canaux appropriés.

Le Comité a noté que, pour la Cnil, ce type d'enquête doit faire l'objet d'une déclaration et non d'une demande d'avis.

Le Comité a également fait quelques remarques sur le questionnaire :

- question 12, revoir la formulation, retirer « accès » ;
- question 20, modalité 3, préciser des exemples ou revoir les instructions ;
- question 42, modalité 1, retirer « payante ».

.../...

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour 5 ans**

Le Président du Comité du label

Jean-Étienne Chapron



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Extension régionale de l'Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages de la région Basse-Normandie

*Service producteur* : Direction régionale de l'Insee Basse-Normandie

**Opportunité régionale** : avis favorable émis le 17 décembre 2002 par une formation ad-hoc  
Réunion du Comité du label du 23 janvier 2013 (formation Ménages)

L'enquête auprès des ménages sur les Technologies de l'Information et de la Communication a lieu annuellement au niveau national auprès d'un échantillon de 28 000 ménages. Cette enquête ne permet pas de produire des données aux niveaux régional et départemental.

L'enquête vise à mieux connaître l'équipement des ménages et les usages des individus dans le domaine des technologies de l'information (informatique, internet, téléphonie). L'extension de l'enquête nationale en Basse-Normandie permettra de produire des résultats aux niveaux régional, départemental et de l'agglomération de Caen-la-Mer. Ces données permettront aux acteurs locaux d'orienter leur action auprès des ménages afin de favoriser le développement des usages du numérique dans la région.

Le questionnaire, identique à celui de l'enquête nationale, se décompose en plusieurs modules permettant d'aborder les différents usages du numérique dans les ménages :

- niveau ménage : équipement en micro-ordinateurs, en accès internet ;
- niveau individu : usages de l'ordinateur, de l'internet fixe et mobile, recours à l'administration et aux commerces des biens et services en ligne, compétences individuelles en informatique ;
- cette interrogation est complétée par quelques questions permettant de cerner les caractéristiques de la personne enquêtée.

L'unité interrogée est le ménage. L'échantillon bas-normand comportera environ 12 000 ménages. La collecte aura lieu simultanément à celle de la collecte de l'enquête nationale, de fin mars à fin mai 2013. Les ménages seront interrogés soit par internet soit par questionnaire papier. Cette extension portera uniquement sur l'enquête 2013.

Les données de l'extension bas-normande seront traitées séparément, et ne seront pas envoyées à Eurostat. Les premiers résultats de l'extension régionale seront publiés en fin d'année dans la ligne éditoriale de l'Insee Basse-Normandie.

---

#### Le Comité émet les recommandations suivantes :

##### 1) Points de vigilance portant sur plusieurs aspects

- La réalisation d'une extension régionale d'enquête par internet est une opération innovante et qui doit conserver un caractère expérimental. En particulier, l'incertitude sur les taux de réponse dans cette région particulière et l'hypothèse forte selon laquelle les biais entre modes de collecte pourront être corrigés selon une même méthodologie qu'au niveau national, incitent à la prudence sur la qualité des résultats. Les demandeurs devront être alertés sur ces risques et invités à ne pas chercher à publier des résultats sur des croisements trop ténus.

.../...

- Il est prévu deux exploitations, une au niveau national transmise à Eurostat qui n'utilisera que la partie nationale de l'échantillon et une autre qui inclura l'échantillon de l'extension en Basse-Normandie et permettra de produire des résultats nationaux et régionaux plus précis, ainsi que des résultats infra- régionaux par zone. Les utilisateurs doivent être prévenus des éventuelles discordances entre les résultats issus de ces deux exploitations.

## 2) Ingénierie statistique

- Le service devra confirmer si le protocole mis en œuvre pour la correction de biais du mode de collecte au niveau national sera utilisé en tant que tel pour la région Basse-Normandie (globalement ou par zone).
- A priori, il est prévu que les traitements de la correction de la non-réponse et le recours à des variables de calage sur marges locales soient les mêmes que pour l'enquête nationale ; une note méthodologique sur les méthodes mises en œuvre et les alternatives testées ou abandonnées devra être communiquée au secrétariat du Comité. Le Comité souhaite vivement que la Direction de la méthodologie soit associée à ces travaux méthodologiques.
- Un certain nombre de suggestions ont été faites concernant le questionnaire, soit dans le cadre du rapport du pré-label, soit oralement. Le Comité demande au service que ces suggestions soient étudiées, dans la limite de faisabilité imposée par les contraintes d'Eurostat. Le Comité demande au minimum au service de rajouter des « bulles d'information » pour la collecte par internet, ou de préciser certains concepts utilisés dans la version papier, notamment pour définir la notion de « contact avec l'administration ».
- Le Comité souhaite que des tests de formulation soient mis en œuvre sur un sous-échantillon, notamment des tests sur des éclatements de modalités de réponse, afin d'en vérifier l'impact sur la qualité des réponses. Cette étude devra être menée en partenariat entre la Direction des statistiques démographiques et sociales et la Direction de la méthodologie.

Le Comité du label note que le service met en œuvre une réponse à une demande d'extension régionale spécifique en Basse-Normandie. Il regrette que d'autres observatoires locaux, dans des régions dont les taux de réponse pourraient être globalement plus satisfaisants, ne se soient pas portés candidats.

L'enquête se déroulant selon le même protocole que l'enquête nationale et les deux échantillons (principal et extension) étant fusionnés, l'extension de l'enquête TIC Ménages en Basse-Normandie bénéficiera du même numéro de visa que l'enquête principale.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'extension régionale de l'enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages de la région Basse-Normandie et propose de lui conférer la caractère obligatoire.**

<b>Ce label est valide pour l'année 2013</b>
--

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron